

# Ould Meimou à la 60ème session de la commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève

**D**ans le cadre de son débat de haut niveau, la Commission des droits de l'homme a entendu, au cours d'une séance qui s'est tenue en début d'après-midi, le Vice-Premier ministre du Gabon, le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, le Ministre de la gouvernance et de la justice du Honduras, le Ministre de la réforme constitutionnelle du Burundi, ainsi que la Ministre et Commissaire aux droits de l'homme du Sénégal. Le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Moldava, ainsi que le Commissaire aux droits de l'homme de la Mauritanie et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire sont également intervenus.

M. HAMADY OULD MEIMOU, Commissaire aux droits de l'homme de la Mauritanie, a exprimé toute sa confiance dans les résultats de la pré-

sente session de la Commission des droits de l'homme. La jouissance des droits de l'homme est dépendante de celle des droits économiques, sociaux et culturels, a souligné le Commissaire. Il a par ailleurs espéré que l'on procédera à une mise en œuvre effective de la feuille de route au Moyen-Orient, qui constitue une base solide pour instaurer la paix dans la région et permettra de rétablir l'ensemble des droits de l'homme du peuple palestinien. La Mauritanie accorde une attention particulière à la protection et la promotion des droits de l'homme. Le Gouvernement mauritanien a ainsi créé un commissariat chargé de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté. Elle est partie aux conventions et accords régionaux en matière de droits de l'homme et s'efforce de s'acquitter de ses obligations. Elle prend les mesures nécessaires à la promo-

tion de l'état de droit. Depuis la ratification de la nouvelle constitution des amendements ont été apportés à la législation afin d'en assurer la pleine compatibilité avec les instruments relatifs aux droits de l'homme, a fait valoir M. Ould Meimou. Le Commissaire mauritanien aux droits de l'homme a également évoqué les lois récemment approuvées par le Parlement en matière de droits des femmes ou des enfants, précisant notamment que le droit à l'enseignement est devenu une réalité dans la vie des enfants mauritaniens. Ainsi, 90% des garçons et 83% des fillettes sont scolarisées et le taux d'analphabétisme est en baisse.

Le représentant mauritanien a ensuite souligné toutes les mesures prises par son pays en vue d'installer la démocratie dans le pays, insistant notamment sur la promotion du pluralisme dans la vie politique. Ainsi, il

a souligné l'existence en Mauritanie de plus d'une vingtaine de partis politiques. Les dernières élections présidentielles se sont déroulées dans un climat de transparence et de paix sociale. Il a également évoqué l'Accord de coopération technique conclu avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme. À cet égard, il a exprimé toute la gratitude de son pays envers le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour son esprit de coopération optimal. La Mauritanie, a-t-il expliqué, consent par ailleurs de larges efforts pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels. Assurer les besoins essentiels de l'homme représente une priorité pour la Mauritanie qui a fait de la lutte contre la pauvreté l'axe principal de son action. Un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, sur le long terme, a ainsi été défini.